# CONCOURS CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Catégorie B



## LES CONDITIONS D'INSCRIPTION:

- -remplir les conditions générales de participation aux concours de la fonction publiques(cf catégorie C)
- -être titulaire du Baccalauréat ou un diplôme homologué au niveau IV ou une qualification reconnue comme équivalente.

# **UN CONCOURS EN DEUX ÉTAPES:**

#### Les épreuves d'admissibilité

- 1°) Des tests psychotechniques
- 2°) Rédaction d'une note de synthèse à partir des éléments d'un dossier portant sur une situation en lien avec les missions du cadre d'emplois (durée 3 heures, coefficient 3).
- 3°) Réponses à des questions écrites de droit public et de droit pénal (durée 3 heures, coefficient 3 pour le concours externes et coefficient 2 pour le concours internes).

#### Les épreuves d'admission

-Épreuves sportives (coefficient 1)

## Épreuves facultatives pour le concours internes

- a) Une épreuve de course à pied 100m obligatoire
- b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.
- -Épreuve orale(coefficient 2, 20minutes)
- -ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

#### Une épreuve orale facultative de langue vivante

anglais, allemand, italien...., 10 minutes de préparation, puis entretien de 15 minutes, coefficient 1)